

DOCUMENTI

IAI

DEMOCRATIE: LES DEFIS DE L'ANALYSE DU CHANGEMENT POLITIQUE

par Michel Camau

Relation présentée a la Conférence "The Political Role of the Islamist Movements in the
Contemporary Arab World: National, Regional and International Dimensions"
Bologna, 26-27 Novembre 1993

ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI

Les défis du changement politique sont avant tout ceux que les politologues se lancent à eux-mêmes.

Ne s'approprient-ils pas une notion, *le changement politique*, dont la maîtrise leur échappe ? Ils empruntent aux acteurs cet objet de désirs et de promesses, tantôt représentation de l'avenir plus ou moins partagée, tantôt rhétorique de justification du présent par opposition à un passé réputé révolu. Ils sont à même d'étudier ces représentations et rhétoriques en tant que telles. Ils ne peuvent en revanche appréhender le changement politique proprement dit qu'en adoptant la posture et les méthodes de l'historien. S'ils prétendent sortir du cadre d'une approche rétrospective, ils se heurtent à la quasi impossibilité d'une expérimentation et d'une vérification du changement dans les limites de l'histoire immédiate. Tout au plus disposent-ils de la faculté d'observer des phénomènes révélateurs de mutations et de tenter d'en rendre compte. Mais la portée et la signification de ces changements - leur relation avec le changement - s'avèrent d'autant plus problématiques que, d'une manière générale, ils sont susceptibles de contribuer à une forme de stabilité.¹

Défis de l'analyse du changement

En cette fin de siècle, les défis de l'analyse du changement politique sont actualisés notamment par la dislocation de l'URSS et le rejet du communisme d'Etat en Europe centrale et orientale.

A cet égard, force est d'observer la mise en cause d'une série de formations historiques dont les articulations font système : une utopie à vocation universaliste postulant l'avènement d'une société sans classe, une forme de construction étatique transcendant les nationalités, une catégorie de régime politique fondé sur le monopartisme, un type d'organisation et de régulation économiques conférant à l'Etat la propriété des moyens de production et la détermination des prix, et un mode d'expression et de régulation des conflits internationaux figurant un ordre mondial bipolaire.

¹ On a eu l'occasion d'aborder cet aspect des défis du changement politique in "Changements politiques et problématique du changement", *Changements Politiques au Maghreb*, Paris, Editions du CNRS, 1991 : 3-12.

Partant, ces mutations offrent particulièrement prises à l'esprit de système. On songe ici à certaines systématisations qui, tirant argument des changements observables en Europe centrale et orientale et de ceux observés antérieurement en Europe du Sud et en Amérique latine, débouchent sur des utopies du changement : l'on assisterait non seulement à la fin d'une production de ce siècle, le totalitarisme, mais encore à un recul de l'autoritarisme et à l'avènement d'une ère démocratique.

Notre propos force à peine le trait. Pour s'en convaincre il suffit de se reporter à une grande partie de l'abondante et inégale littérature consacrée à ces changements, qui apporterait la démonstration, si besoin était, de ce que représentations de l'avenir et rhétorique de justification ne sauraient tenir lieu d'une improbable théorie du changement.

On a pu en trouver l'écho à l'occasion d'autres événements internationaux qui, ceux-là, ont affecté directement le Monde arabe. Le vacarme médiatique qui a couvert le bruit de la Guerre du Golfe charriait ces avatars de l'utopie du changement que constituent la fétichisation de la démocratie et la diabolisation de l'adversaire de la coalition des démocraties. Gageons que les aléas du processus de paix au Moyen Orient en favoriseront la résurgence.

A s'exprimer de la sorte, on est quelque peu contraint de se faire violence à soi-même, au moins pour deux raisons qui participent des défis du changement politique tels que nous les évoquions précédemment.

La démocratie est une fin éminemment désirable. Avancer l'hypothèse de sa réalisation à l'échelle de l'humanité ne constitue pas *ipso facto* une méconnaissance des particularismes dès lors que l'idée et la conscience démocratiques sont envisagées du point de vue d'un "universalisme de réitération".² Comment se démarquer de l'utopie du changement tout en faisant implicitement sien l'impératif démocratique ?

Au demeurant, celle-ci, comme toute utopie, ne s'adosse-telle pas à une série d'éléments vérifiables ? Les flux de marchandises, de personnes, de symboles et d'images se prêtent effectivement à une systématisation ou, du moins, à une interprétation en termes de système interétatique de production et d'échange. Les changements observés dans telle ou telle aire régionale relèvent de tendances observables à une échelle planétaire. La dislocation de l'URSS et le rejet du communisme d'Etat en Europe, par exemple, renvoient, pour partie, à l'issue d'une confrontation avec les forces du marché et la puissance matérielle et idéologique des démocraties occidentales. A ce titre, le diptyque marché-démocratie est

² Sur "l'universalisme réitératif" par opposition à "l'universalisme de surplomb", cf. WALZER (Michael), "Les deux universalismes", *Esprit*, décembre 1992 : 114-133.

susceptible de leur donner sens. Autrement dit, l'expansion des forces du marché et l'hégémonie des démocraties sur la scène internationale, reliées en amont comme en aval aux mutations sur les scènes nationales, se donnent à voir ou à interpréter comme une extension, sinon une généralisation, tendancielle du champ d'application des lois du marché et du principe démocratique. Par référence à la "démocratie de marché" se constitue et se renforce une nouvelle orthodoxie du développement,³ ensemble de canons internationaux de la légitimité, dont la diffusion scande les contradictions et conflits inhérents aux recompositions politiques, aux distorsions économiques et aux discontinuités culturelles.

Dans ces conditions, face aux défis du changement politique, deux voies s'offrent à l'analyse.

La première consiste à relever malgré tout les défis. L'approche portera alors principalement sur des flux, l'hypothèse du changement étant incorporée dans une problématique de la transition. Elle sera dominée par une interrogation centrale du type "une transition vers quoi ?".⁴ Ce qui revient à se demander si et/ou dans quelle mesure peut être diagnostiquée une transition de telles ou telles formations étatiques vers la démocratie de marché ou, à l'opposé vers un néo-autoritarisme. Un tel exercice tendra à s'appuyernolens volens sur les catégories de l'"orthodoxie", cette sorte de "théorie officielle" occupant l'espace laissé vacant par l'absence d'une théorie de la transition démocratique.

Une autre démarche, plutôt que de relever les défis du changement politique, s'emploiera à les contourner. Sans prétendre disqualifier la précédente, elle considèrera moins les flux que les stocks. Prenant acte de l'absence de théorie de la transition, son propos sera axé non pas sur cette dernière mais sur les caractéristiques de l'offre et de la demande démocratiques. Peut-être, constitue-t-elle un préalable à l'analyse de la "transition". Du moins, dans le contexte du Monde arabe elle paraît difficilement contournable. Quels sont les changements observables qui pourraient justifier l'énonciation d'une problématique de la transition dans cette aire régionale?

³ Sur la "démocratie de marché", cf., par exemple, LAIDI (Zaki), "Sens et puissance dans le système international" in *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993 (Coll. "Références") : 13-44.

⁴ Cf. à ce sujet la conclusion de Jacques RUPNIK in *L'autre Europe. Crise et fin du communisme*, Paris, Odile Jacob, 1990.

Problématique de la transition

Nombre de travaux ont été consacrés à la transition démocratique. Les plus importants d'entre eux se révèlent également les plus lucides : ils soulignent eux-mêmes leurs propres limites au regard d'une improbable théorie de la transition.

Il en va ainsi notamment de *Transitions from Authoritarian Rule, Prospects for Democracy*, la réflexion collective et comparative conduite par Guillermo O'Donnell, Philippe C. Schmitter et Laurence Whitehead, qui demeure la référence obligée. L'un de ses principaux apports réside dans la distinction entre deux stades qualitatifs des processus de transition (la *libéralisation* politique, d'une part, et la *démocratisation* proprement dite, d'autre part) et dans l'identification d'un seuil critique : l'aptitude des gouvernants à conférer à leur politique de libéralisation un degré de crédibilité à même de convaincre les autres acteurs de l'opportunité d'ajustements stratégiques.⁵

Envisagée sous cet angle, la transition a effectivement trouvé en Espagne son "laboratoire".⁶ Pour autant, à l'encontre de l'opinion commune, la transition espagnole ne saurait être tenue pour un archétype. Elle figure un cas particulièrement éclairant sur la pluralité des dimensions du processus de transition mais non une expérience reproductible et vérifiable dans d'autres contextes.

Le compromis qui figure au coeur du processus de transition ne peut constituer un "compromis positif" (*substantive compromise*),⁷ qui, au delà des institutions, porterait également sur des orientations d'une politique en prédéterminant les modalités de mobilisation et d'allocation de ressources. Il a pour enjeu exclusif les conditions d'exercice de la compétition politique, dont seuls le déroulement et l'issue déterminent la nature et le contenu des politiques. Cependant, comme le montre le processus espagnol, les conditions de possibilité d'un compromis excèdent les limites du cadre institutionnel et de l'ordre politique interne.

⁵O'DONNELL (Guillermo), SCHMITTER (PHILIPPE C.) and WHITEHEAD (Laurence). Ed., *Transitions from Authoritarian Rule. Prospects for democracy*. Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 1986.

⁶ROUQUIE (Alain), "Changement politique et transformation des régimes", in GRAWITZ (Madeleine) et LECA (Jean), Ed., *Traité de Sciences Politique*, volume 2, *Les régimes politiques contemporains*, Paris, PUF, 1985 : 599-633.

⁷Cf. PRZEWORSKI (Adam), "Some problems in the study of the transition to democracy" in O'DONNELL (Guillermo), SCHMITTER (PHILIPPE C.) and WHITEHEAD (Laurence). Ed., *Transitions from Authoritarian Rule. Prospects for democracy*, *op. cit.*

Avant même d'amorcer sa sortie de l'autoritarisme, l'Espagne était entrée dans l'ère de "l'industrialisme avancé".⁸ Le développement de l'économie de marché et l'expansion économique tendaient à la placer de plein pied avec les Etats de l'Europe communautaire. L'Espagne a engagé et mené à bien la transition démocratique dans la mesure où elle dépassait son nationalisme par l'adhésion aux standards européens et où elle trouvait dans ces mêmes standards les agents d'un dépassement de ses micro-nationalismes. La reconnaissance du pluralisme politique dans le cadre de la démocratie de marché avait valeur de reconnaissance, par l'Espagne elle-même et les pays de la CEE, d'une appartenance à une nouvelle culture européenne. Simultanément "la convergence économique et culturelle" au sein de l'Europe, en assignant de nouveaux horizons aux autonomismes, favorisait la reconnaissance et la régulation du pluralisme régional.⁹

Autrement dit, la transition espagnole ne s'est pas résumée en une transition de l'autoritarisme à la démocratie. Elle a été tout autant et à la fois une transition, achevée, de la périphérie au centre européen du système interétatique de production et d'échange. A cet égard elle ne peut être considérée comme un archétype de "la" transition. Mais elle offre une illustration de ce que le compromis institutionnel trouve son assise dans un compromis culturel et que l'un et l'autre correspondent à des modalités d'insertion dans un système international. Elle rend compte d'un type de relation entre la démocratie et le marché non sans mettre en évidence ce que le binôme occulte : la dimension culturelle ou, si l'on préfère, la question de l'identité et de la nationalité. Si le cas espagnol ne se prête à aucune transposition hors de l'Europe du Sud communautaire, ce n'est pas seulement en raison d'une préexistence de l'économie de marché au compromis démocratique. Le trait tient tout autant, en dépit de l'exception basque, à une forme d'intégration nationale et d'insertion internationale assurant une régulation des conflits d'intérêts organisés.

A l'épreuve du prétendu "laboratoire espagnol", la notion de compromis démocratique et la distinction libéralisation-

⁸Notion avancée par Ernest Gellner à propos de l'Europe occidentale de l'après deuxième guerre mondiale, pour désigner : l'atténuation des disparités économiques entre les unités politiques ; la standardisation des cultures ; une convergence économique et culturelle neutralisant les hostilités ethniques.

GELLNER (Ernest), *Nation et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.

Voir également du même auteur : "Nationalisme et politique en Europe de l'Est", *Le Débat*, 63, janvier-février 1991 : 78-84 ; "Le nationalisme en apesanteur", *Terrain. Carnets du Patrimoine Ethnologique*, 17, octobre 1991 : 7-16.

⁹En ce sens : SCHNAPPER (Dominique), "Diversité et permanences", *Le Débat*, 63, janvier-février 1991 : 87-90.

démocratisation trouvent la confirmation de leur pertinence dans les limites d'une analyse rétrospective. Elles offrent des éléments de compréhension des modalités institutionnelles de transitions achevées (l'Espagne, voire le Portugal et la Grèce) ou avancées (le Chili ou le Nicaragua, par exemple) : les parties en conflit s'inscrivent résolument dans une logique de la tolérance impliquant une "coalition de fait" des modérés de tous bords; les uns s'engagent à ne pas utiliser et les autres à ne pas démanteler "les institutions de base de l'autoritarisme".¹⁰ La promotion et la conclusion d'un tel pacte de tolérance, seuil minimum d'élaboration de règles démocratiques du jeu politique, sont fonction de contextes à élucider par ailleurs. C'est dire que ce type de scénario ne se prête à des transpositions que toutes choses égales par ailleurs. On voit mal en quoi son évocation pourrait favoriser la compréhension de mutations qui affectent simultanément les formes d'exercice de l'autorité, les bases de mobilisation et d'allocation des ressources, et les modes d'intégration nationale et d'insertion internationale.

Claus Offe insiste à juste titre sur cette simultanéité, qui caractérise le contexte de la transition en Europe centrale et orientale. Contrairement à ceux d'Europe du sud et d'Amérique latine, les unités politiques de cette région - et avec elles, les analystes du changement s'ils veulent raisonner en termes de transition - sont confrontées aux défis d'une "triple transition" dans une même phase historique : la définition de l'identité nationale, la détermination de nouvelles règles du jeu politique et la construction d'une économie de marché.¹¹

A supposer que la montée des aspirations nationales et le développement de la contestation démocratique soient corrélées, se pose en revanche la question de la compatibilité de l'affirmation nationaliste et de la construction démocratique.¹² L'orthodoxie de la démocratie de marché fait en quelque sorte l'impasse sur cette contradiction des processus dits de démocratisation, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle représentation d'une bipolarité mondiale, avec, d'une part, un "centre démocratique ne jurant que par les droits de

¹⁰ROUQUIE (Alain), "Changement politique et transformation des régimes", déjà cité.

¹¹OFFE (Claus), "Vers le capitalisme par construction démocratique ? La théorie de la démocratie et la triple transition en Europe de l'Est", *Revue Française de Science Politique*, 42, (6), décembre 1992 : 923-942.

¹²L'ex-Yougoslavie offre l'exemple de la diversité des réponses concrètement apportées à la question, à travers notamment les cas opposés de la Slovénie et de la Serbie. Cf. KRULIK (Joseph), "Deux sociétés civiles, plusieurs nations. Les luttes nationales dans la Yougoslavie post-titiste", *Le Débat*, mars-avril 1990 : 31-49.

l'homme" et, d'autre part, "une périphérie de nouveau sauvage, nationaliste (...)".¹³

Quant à la relation entre économie de marché et démocratie, elle figure au coeur de la nouvelle orthodoxie : la libéralisation économique, dans l'esprit de ses promoteurs internationaux, figurerait l'une des préconditions de la démocratie.¹⁴ Historiquement, cette correspondance est fondée, à trois réserves près. Si la démocratie n'a jamais pu être instaurée et institutionnalisée que dans les pays où prédomine la propriété privée et dont l'économie est orientée vers le marché, en revanche l'existence d'une économie de marché n'a pas toujours favorisé l'instauration et l'institutionnalisation de la démocratie.¹⁵ Par ailleurs, pas plus que la démocratie, le marché dans sa réalité historique ne réalise pleinement son principe : le *Welfare State* illustre la complexité des relations historiques et fonctionnelles entre le jeu du marché et l'intervention de l'Etat.¹⁶ Enfin, le projet tendant à promouvoir une économie de marché sur les décombres d'une économie centralisée et administrée par l'Etat apparaît comme une innovation historique et appelle à certains égards un renversement de perspectives : la démocratisation peut être tenue comme une précondition de la libéralisation économique ; elle seule peut fournir la base de légitimité nécessaire pour surmonter les fractures et les coûts sociaux d'une transformation aussi radicale.¹⁷

Si la relation de complémentarité entre économie de marché et démocratie signifie que chacune préconditionne l'autre, "alors, note C. Offe, nous ouvrons une boîte de Pandore pleine de paradoxes en face desquels toute 'théorie' (...) de la transition ne peut qu'échouer."¹⁸

La "simultanéité" ne s'observe pas avec le même degré d'acuité dans le Monde arabe, engagé depuis le début des années 1970, dans des politiques d'*infitah* mais exempt de bouleversements politiques comparables à la "révolution" de 1990 en Europe centrale et orientale.

¹³MIHAILESCU (Vintila), "Nationalité et nationalisme en Roumanie", *Terrain. Carnets du Patrimoine Ethnologique*, 17, octobre 1991 : 79-90.

¹⁴Sur ce postulat plus ou moins explicite, cf., entre autres, les observations critiques de Robert SPRINGBORG in *Mubarak's Egypt. Fragmentation of the political order*. Boulder (Colorado), Westview Press, 1989 : 6.

¹⁵Voir DAHL (Robert A.), *After the Revolution ? Authority in a good society*, New Haven and London, Yale University Press, 1990 : 80-87 (chapter three : *Democracy and Markets*)

¹⁶Ce que rappelle François FURET in "1789-1917 : aller et retour", *Le Débat*, 57, novembre-décembre 1989.

¹⁷OFFE (Claus), "Vers le capitalisme par construction démocratique ? La théorie de la démocratie et la triple transition en Europe de l'Est", art. cité : 930-934.

¹⁸Id.

Accentuée par les effets induits de la baisse des cours des hydrocarbures et encadrée par les plans et programmes d'ajustement structurel, la tendance à une libéralisation des économies des pays arabes pose le problème de la conciliation d'une promotion du marché avec la reproduction d'un "ordre politique centralisé".¹⁹ Dans la mesure où les facteurs et implications de la libéralisation correspondent à un amoindrissement de la capacité distributive de l'Etat assistanciel, le problème posé est également celui de la conciliation d'une efficacité amoindrie des régimes avec des modalités clientélistes de mobilisation du consentement. Plus fondamentalement, la tendance à la libéralisation économique, ses facteurs, son impact et ses obstacles sanctionnent une remise en cause des objectifs et des représentations associés à l'Etat "développementaliste" ou "révolutionnaire". A ce titre, ils sont significatifs de tensions qui affectent le domaine des valeurs. Au regard de cette dimension éthique, le problème posé tient à la conciliation de nouveaux impératifs de légitimation avec les fondements de l'ordre politique existant.

Ce processus d'affaiblissement des Etats et sa relation avec la libéralisation économique peuvent inciter les analystes à succomber à la tentation de "la transition démocratique". La démocratisation ne constituerait-elle pas la solution englobante des trois types de problèmes évoqués ?²⁰ Dans un monde dont les changements s'ordonneraient suivant un inéluctable sens de l'histoire, la réponse serait assurément positive. La démocratie de marché constituerait alors l'étalon de mesure qui permettrait de tenir une sorte de carnet de bord des évolutions politiques au rythme des avancées et des blocages de la libéralisation économique. Sous couvert de libéralisation économique, les contraintes du système interétatique de production et d'échange tendent à une mise en cause de l'hégémonie de l'Etat. Ainsi, nous suggère l'impératif démocratique, sont-elles susceptibles d'exercer une poussée cumulative avec les aspirations des "peuples". Mais, nous rappelle la logique économique, elles postulent un désengagement social de l'Etat alors même que les "peuples" sont tributaires de l'intervention de celui-ci pour la sauvegarde de leurs conditions d'existence. Autrement dit, au terme d'un détour, nous voilà confrontés à une inconnue de taille: au fait, quelles sont donc les "aspirations des peuples" ?

¹⁹DAWISHA (Adeed), "Conclusion : Reasons for Resilience" in DAWISHA (Adeed) and ZARTMAN (I. William), Ed., *Beyond Coercion. The durability of the Arab State*, London-New York-Sydney, Croom Helm, 1988 : 280.

²⁰Concernant ces trois types de problèmes on a repris ici des éléments avancés dans "Trois questions à propos de la 'démocratisation' dans le Monde arabe", *Egypte/monde arabe*, 4, 4^e trimestre 1990 : 25-46, et dans "Changes of Regimes in the Maghreb, The hazards of Democratization (communication MESA, San Antonio, 10-13 november 1990).

Question primordiale, on en conviendra, si l'on prétend traiter de démocratie.

Il n'est point nécessaire de revenir sur les dilemmes commentés par C. Offe ou de chercher des références dans l'actualité internationale la plus immédiate (le résultat des élections polonaises de septembre 1993, par exemple), pour souligner l'opportunité de ne point s'enfermer dans les limites d'une problématique de la transition. Avec l'interruption du processus électoral algérien de 1991, le Monde arabe, à défaut de disposer d'un "laboratoire" de la transition, a été le théâtre d'une expérience instructive des défis de l'analyse du changement.

Organisées un an après des élections départementales et communales remportées par le Front Islamique du Salut (FIS), les élections législatives algériennes de décembre 1991 pouvaient apparaître, avant leur déroulement, comme un événement inaugural : l'Algérie deviendrait-elle le premier pays du Monde arabe contemporain où des élections concurrentielles seraient à même de peser de manière significative, voire décisive, sur la composition du groupe dirigeant et sur les caractéristiques et orientation du régime ? L'une des conditions du compromis démocratique semblait satisfaite : l'acceptation de règles du jeu (électorales, dans le cas d'espèce) par les forces politiques en présence. Pour sa réalisation, ce compromis supposait la constitution d'une "coalition de fait" entre des éléments modérés de l'appareil politico-militaire (le président Chadli Benjedid) et de l'opposition islamiste, les premiers renonçant à détourner les procédures civiques par la coercition et la répression et les seconds à ne pas toucher à l'armée. Cette éventualité d'un pacte de tolérance conforme au scénario de transitions démocratiques engagées sous d'autres cieux n'a pas résisté, comme on le sait, à l'épreuve d'un premier tour de scrutin remporté par le FIS. Le processus électoral a été interrompu, au nom de la défense de la démocratie, pour faire obstacle à la victoire d'un mouvement récusant par ailleurs la loi de la majorité.²¹

Rappeler cette impasse électorale ne signifie pas que l'on veuille se joindre au débat sur la question de la liberté et de ses ennemis supposés. En l'occurrence, ce serait persévérer dans l'erreur de perspective qui peut conduire les analystes à confondre procédures et processus de démocratisation comme si les premières

²¹"Parmi toutes les raisons pour lesquelles nous récusons le dogme démocratique, il y a le fait que la démocratie repose sur l'avis de la majorité, sans parler de la spécificité de cette majorité : le critère de ce qui est juste et raisonnable est compris comme étant l'avis de la majorité."

Ali BELHADJ, dirigeant du FIS in *El Mounquid*, 24, reproduit in AL-AHNAF (M.), BOTIVEAU (B.) et FREGOSI (F.), *L'Algérie par ses islamistes*, Paris, Karthala, 1991.

préjugeaient nécessairement du second.²² Les élections algériennes mettent en évidence ce que l'utopie du changement inciterait à sous-estimer : la démocratisation ne peut procéder, en définitive, que "du plus intime de chaque citoyen".²³ Partant, plutôt que de s'évertuer à solliciter la notion de transition, le moment est peut-être venu de s'interroger plus modestement sur l'offre et la demande démocratiques.

Offre et demande démocratiques

Dans le Monde arabe, l'offre démocratique se manifeste principalement au travers de procédures relevant du dispositif formel de la démocratie représentative.

Elle a une histoire si l'on en juge d'après l'Irak et la Syrie pour la période comprise entre le début des années 1920 et la fin des années 1950.²⁴ Ses localisations sont aujourd'hui multiples du Golfe à l'Océan : le Yémen, engagé dans sa réunification ; le Koweït et son expérience parlementaire discontinuée d'avant la deuxième guerre du Golfe ; la Jordanie, qui a renoué depuis 1984 avec les pratiques électorales ; l'Égypte, revenue au multipartisme ; la Tunisie, où, depuis le 7 novembre 1987, le pluripartisme est officiellement reconnu ; l'Algérie, qui malgré l'interruption du processus électoral de 1991-1992 et la montée de la violence a maintenu l'abolition du monopartisme ; le Maroc, dont les expériences parlementaires et électorales successives témoignent d'une permanence du pluripartisme.

Dans les cas d'espèce, la référence à une offre "démocratique" peut prêter à contestation. Ici et là l'enjeu ne réside-t-il pas en réalité dans l'aménagement éventuel d'un pluralisme contrôlé ? A vrai dire, notre propos n'est point de dissenter sur l'opportunité de décerner ou non des brevets de démocratie. Tout au plus, s'agit-il de prendre acte de ce que non seulement des procédures caractéristiques de la démocratie représentative sont mises en place mais encore que leur discours de justification revendique une conformité avec les canons de celle-ci.

²²Confusion à laquelle nous n'avons pas véritablement échappé dans "Trois questions à propos de la 'démocratisation' dans le Monde arabe", art. cité.

²³ROLLAND (Patrice), "La démocratie et ses ennemis", *La Pensée Politique* (revue annuelle), 1, 1993 : 133.

Dans le passage cité, P. ROLLAND se réfère pour sa part à la démocratie, comme "égale liberté pour tous", et à sa protection.

²⁴Sur ces précédents de l'offre démocratique, cf. SALAME (Ghassan), *Problématique de la démocratie dans le Monde arabe*, Paris, Institut du Monde Arabe, 1^o session du Comité culturel consultatif, 8-10 janvier 1990.

Autre objection qui ne recoupe pas d'emblée la précédente, l'offre ne porterait en définitive que sur des "produits importés". Les tenants du pouvoir se borneraient, comme d'ailleurs les intellectuels et les "contestataires", à adopter un vocabulaire et une technologie politiques inappropriés parce que transplantés d'un contexte à un autre. Expression d'un mimétisme et facteur de dysfonctionnements, l'importation s'inscrirait dans une logique de la dépendance et dans un processus d'"occidentalisation de l'ordre politique". Elle procéderait d'options liées à des intérêts de pouvoir, d'ajustements à des "contraintes d'alignement" et d'"effets de composition" d'options, de contraintes et de processus échappant à toute maîtrise.²⁵

Sans doute, les procédures constitutives de l'offre démocratique sont-elles qualifiables d'importées si l'on entend souligner l'évidence : la démocratie représentative a été produite en d'autres temps et sous d'autres cieux. Elles le sont également si l'on se propose de signifier leur étroite relation avec le démocratisme promu par le système interétatique de production et d'échange. De ce point de vue, l'offre démocratique peut effectivement être interprétée comme adaptation à des demandes et des contraintes internationales participant de "l'orthodoxie" à laquelle nous avons fait allusion.

Pour autant la cause est-elle entendue ? L'importation et le mimétisme rendent-ils pleinement compte de la signification et de la portée des produits et procédures ? A considérer celles-ci sous l'angle de "dysfonctionnements" et d'une "occidentalisation manquée", la thématique de l'importation laisse transparaître sa propension à figer des éléments cognitifs en critères évaluatifs. Autrement dit, on reviendrait à la première objection formulable à l'encontre de l'offre démocratique : les procédures "importées" ne réaliseraient pas la démocratie.

A l'examiner de plus près, l'"offre démocratique" n'est réductible à une logique de l'importation que dans la mesure où celle-ci présuppose que, dans le monde d'aujourd'hui tel qu'il est ordonné, toute configuration étatique participe d'un système clos de significations interdisant toute appropriation ou réélaboration.

Le Koweït et la Jordanie, par exemple, sont parfois tenus, à des titres divers, pour des Etats artificiels inventés ou dessinés pour les besoins de la domination occidentale. Ces formations étatiques apparaissent comme l'extension d'un pouvoir personnalisé s'exerçant sur un espace délimité par des frontières peu sûres. Elles n'en sont pas moins devenues, chacune en ce qui la concerne, l'expression d'une nationalité en quête d'un

²⁵BADIE (Bertrand), *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

enracinement. A cet égard, le parlementarisme, "importé", et ses "dysfonctionnements" s'y rapportent aux conditions d'un nouvel aménagement des relations entre le centre politique et les élites. ²⁶

Au Koweït,²⁷ du moins avant l'annexion irakienne et la guerre du Golfe, le parlementarisme correspondait à une tentative de démonstration d'une nationalité et de régulation d'un débat sur la question de ses attributs. Son enjeu se nouait autour d'un statut de répartition des ressources : la confusion ou, à l'opposé la distinction entre le pouvoir de répartition, détenu par la famille Al Sabah, et les bénéficiaires de la répartition ; et, corrélativement, la contraction ou l'extension du champ des bénéficiaires de la répartition et du nombre de ses bénéficiaires.

En Jordanie, le parlementarisme peut être référé également à l'affirmation d'une nationalité fragile. Le contexte de la restauration du premier et de l'émergence de la seconde est celui du déclin des assises initiales d'un Etat-dynastie mué en une "caricature de Welfare state, qui après avoir bouleversé les conditions d'existence n'a plus les moyens de sa politique. Au coeur du parlementarisme jordanien figure un dilemme : la monarchie hachémite peut-elle se muer en un régime politique stricto sensu sans déliter ? La nationalité jordanienne peut-elle survivre au roi Hussein ?

En Egypte et au Maghreb, l'offre démocratique porte également sur un nouvel aménagement des relations entre le centre politique et les élites. Mais l'enjeu y réside moins dans les modalités de démonstration et d'édification d'une nationalité que dans l'énoncé du contenu matériel (les valeurs) de celle-ci.

L'appropriation de la notion, "importée", de société civile est révélatrice à cet égard. Elle a été concomitante, dans sa phase initiale, d'une dénonciation du tout-Etat et de l'amorce d'un désengagement de l'Etat. Elle était ainsi susceptible de traduire l'émergence d'un mouvement social autonome dont la densification favoriserait des formes d'intermédiation entre le centre politique et la société proprement dite. Mais elle a également correspondu à l'approfondissement d'une bifurcation sociétale, d'une série de clivages économiques, sociaux et culturels concourant à une coupure entre deux versants de la société, dont l'un est pleinement intégré au système politico-économique tandis que l'autre, marginalisé, se marginalise par rapport à ce système.

L'appropriation de la notion de société civile est indissociable de cette sorte de cadre : les éléments qui se réclament de sa promotion relèvent du versant sociétal de pleine intégration au

²⁶Cf. en ce sens : DJAIT (Hichem), "Les mutations mondiales vues du monde arabe", *Le Débat*, 60, mai-août 1990.

²⁷On reprend ici des éléments avancés dans "Trois questions à propos de la 'démocratisation' dans le Monde arabe", art. cité.

système étatique. Partant, la "société civile", de mouvement social porteur d'autonomie, tend à devenir l'enseigne de l'offre démocratique comme formule de recomposition du groupe de stabilité du pouvoir politique.

La bifurcation n'est pas en elle-même synonyme de bipolarisation mais elle en recèle les risques. En effet, elle a également constitué un cadre propice au développement de mouvements qui, sous couvert d'un islam politique, ont tendu à se constituer en "seconde société" ou "seconde culture". Cette sorte de société civile prétendant se suffire à elle-même est dénoncée comme une menace pesant sur la société civile, celle-ci s'apparentant alors à un système d'alliance contre une faction au nom de la paix civile.

Les caractéristiques de l'offre démocratique en tant que vecteur d'un mode de relation entre le centre politique et les élites suscitent inéluctablement une question : dans les profondeurs de la société, au delà des clivages et des conflits, la demande démocratique ferait-elle défaut ? Question de taille qui appelle d'autant plus de circonspection qu'elle conduit à dépasser les contingences et les conjonctures, dont relèvent l'offre et ses limites, pour aborder les principes mêmes du politique.

La solution de facilité consisterait à postuler l'universalité de l'aspiration à la liberté politique et la particularité de situations au regard desquelles son accomplissement constituerait un luxe ou un privilège hors de portée. Dans sa version politique (celle de professionnels de la politique), la thèse du "luxe" ou du "privilège" oppose à la démocratie des obstacles et des priorités référées au sous-développement. Dans sa version savante, elle renvoie à des rapports inégaux au sein d'un système international.²⁸ Ici et là elle confine au misérabilisme en excipant de carences sociales et de contraintes économiques interdisant d'accéder à des standards souhaitables aux yeux du locuteur. Bref, elle traite de la demande démocratique en termes de niveaux de vie, alors que celle-ci, semble-t-il, se rapporte à des modes ou plutôt à des modèles de vie.

Sous cet angle - celui des *modèles de vie* -, le problème de la demande démocratique réactualise la notion d'*état social* dans son acception tocquevillienne. L'interrogation ne porte plus sur l'existence ou non d'une demande démocratique mais sur les formes empruntées par celle-ci, sur les modalités d'expression des contradictions inhérentes à l'*état social démocratique*.

²⁸(...)La liberté moderne n'est pas un droit individuel ou naturel intangible que promettaient ou garantiraient les Etats, mais un privilège précaire que l'on doit en partie à un heureux emplacement au sein du système international de commerce(...)." KHILNANI (Sunil), "Un nouvel espace pour la pensée politique", *Le Débat*, 50, janvier-février 1990 : 181-192.

On n'entrera point ici dans une discussion sur les présupposés de la notion et les glissements sémantiques auxquels elle s'est prêtée pour désigner un ensemble de traits commun aux sociétés d'Europe et d'"Amérique" et, dans ce cadre, spécifier le Nouveau monde. On retiendra seulement que *l'état social démocratique* est dominé par la tension entre une égalisation des conditions et, l'inéluctable reproduction d'inégalités. "A la limite (il) existe plus par les passions qu'il induit que par la situation qu'il crée, puisque l'égalité réelle des conditions n'est jamais atteinte, mais toujours convoitée."²⁹ Son substrat, l'égalité, s'analysant tour à tour en une tendance observable, un "sentiment" d'appartenance et d'exclusion et une "idéologie" du changement, il recouvre un rapport social caractérisé par une pluralité conflictuelle de conditions et un imaginaire social habité par le désir d'unité.

Un tel *état*, nous le savons, ne fonde pas *ipso facto* une "constitution" démocratique. L'organisation de la liberté politique tout comme la "servitude" figurent dans son champ des possibles. "(...)Je ne sais que deux manières de faire régner l'égalité, affirmait Tocqueville: donner des droits à chaque citoyen ou n'en donner à personne".³⁰ La reconnaissance et l'aménagement d'une égale liberté pour tous supposent une certaine forme de renonciation à l'égalité ou, du moins, de dépassement de ses contradictions. Dans le même temps où elle énonce la norme de l'égalité et la légitimité d'une dynamique conflictuelle entretenue par les inégalités, la démocratie politique s'interdit l'utopie de l'abolition de la division sociale et partant de l'avènement d'une société qui réaliserait l'égalité et, à travers elle, l'unité.

Dans le Monde arabe, comme dans la plupart des sociétés des temps modernes, "la passion principale qui agite les hommes", c'est "l'amour" de l'égalité, dans l'exacte mesure où "ces siècles" se caractérisent par une égalisation des conditions.³¹ Cette passion de l'égalité y est source de demande démocratique.

Les manifestations populaires de masse, violentes ou non, confèrent à celle-ci un contenu, négatif, de *contestation* démocratique, la passion de l'égalité s'extériorisant à l'encontre de l'ordre existant.³²

²⁹Cf. FURET (François), "Le système conceptuel de la 'Démocratie en Amérique'", Préface de l'édition GF Flammarion (Paris, 1981, 2 vol.) de TOCQUEVILLE (Alexis de), *De La Démocratie en Amérique* (vol. 1 : 7-43).

³⁰*De La Démocratie en Amérique*, 1^o partie, chap.III, (édition précitée, vol 1: 115.

³¹On paraphrase ici le passage où Tocqueville (2^o Partie, chap.1) souligne que le trait distinctif des "peuples démocratiques" n'est pas la liberté (irréductible à tel ou tel état social) mais l'égalité (édition précitée, vol. 2: 120.)

³²Sur la distinction, expressive de la "dissymétrie démocratique", entre la "contestation" démocratique (négativité des aspirations) et la "construction"

Cependant ce serait sombrer à nouveau dans le misérabilisme que de s'en tenir à ce seul aspect de la demande démocratique dans le Monde arabe. Plus profondément, et de manière plus diffuse, les sociétés arabes partagent avec la quasi totalité de l'humanité, cette expression particulièrement significative de la passion de l'égalité : "le goût du bien-être" évoqué par Tocqueville, qui, de nos jours, emprunte la forme de la recherche du "bonheur privé".³³ Le développement des techniques et des communications, faut-il le rappeler, sous-tend une mondialisation non seulement de l'espace et des échanges commerciaux mais également de formes culturelles. Du moins, diffuse-t-il un modèle de vie axé sur le primat de la satisfaction de besoins matériels. Tous les niveaux et modes de vie s'en trouvent affectés à des titres divers. La demande démocratique tend à véhiculer des aspirations égalitaires orientées positivement ou négativement vers des formes de consommation désirables parce que perçues comme accessibles ou jugées intolérables parce que vécues comme inaccessibles.

Bien sûr, les sollicitations et l'impact de ce que d'aucuns dénomment le *Mcworld*³⁴ ne sont pas identiques en Catalogne et en Haute Egypte, chez le client d'hypermarchés et le fellah en mal de subsistance. Une fois admise l'évidence des écarts considérables entre l'un et l'autre, doit-on s'y cantonner ? Les intéressés sont à même de se figurer la distance entre ce qui serait le trop de l'un et le pas assez de l'autre. Le recours au même étalon de mesure tendrait à souligner, si nécessaire, que la relation entre les deux figures n'est pas réductible à ce type "quantitatif" de distance. Si les valeurs d'usage que le citoyen-consommateur acquiert et affiche sont susceptibles d'envie ou de dégoût, rien n'indique que sa relation de possession avec la liberté politique soit elle-aussi objet de désir. Serait-elle un "luxe" ? Peut-être, tout simplement, ne fait-elle pas sens au delà d'espaces de citoyenneté bornés par la défense de droits acquis.³⁵

démocratique (positivité des aspirations), cf. ROSANVALLON (Pierre), "De la béatitude occidentale", *Le Débat*, 60, mai-août 1990 : 61-65.

³³ HIRSCHMAN (Albert), *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983.

³⁴ D'après B.R. Barber, nous subirions "la poussée de forces économiques et écologiques qui exigent l'intégration et l'uniformité et qui hypnotisent le monde à coups de hard rock, d'ordinateurs surpuissants, de fast food, de MTV, Macintosh et MacDonald, enserrant les pays dans un réseau mondial commercialement homogène." BARBER (Benjamin R.), "Djihad vs. Mcworld. Mondialisation, tribalisme et démocratie", *Futuribles*, 170, novembre 1992 : 3-19.

³⁵ Sur la relation du citoyen-consommateur avec la démocratie, cf., par exemple, les observations de G. Lipovetsky : "L'indifférence et la cohabitation post-moderne des contraires vont ensemble : on ne vote pas mais on tient à pouvoir voter ; on ne s'intéresse pas aux programmes politiques mais on tient à ce qu'il y ait des partis ; on ne lit pas de journaux, pas de livres, mais on

S'il en est ainsi, l'explication doit certes prendre en compte cette dimension "externe" - les "démocraties" ne produiraient plus de sens en tant que telles - mais sans tomber dans le travers qui consisterait à envisager la demande démocratique en fonction de déterminations exclusives par l'offre extérieure. Si dans les sociétés arabes la demande démocratique ne dégage pas majoritairement une positivité axée sur l'aménagement d'une égale liberté pour tous, c'est avant tout un mode de perception de l'égalité et d'extériorisation de sa passion qui est en cause.

S'interroger sur la demande démocratique, comme toute évocation de la démocratie, nous confronte à une question dont Robert A. Dahl nous rappelle la nécessaire explicitation souvent négligée : qu'est ce qui constitue un *peuple* ?³⁶ Sur la base de quel critère expliquons-nous qu'une population soit réputée constituer *le peuple* ? Après tout, il a fallu trente cinq ans à Israël pour reconnaître officiellement l'existence d'un *peuple* palestinien.

En fait, dès lors que le problème posé est celui de la demande démocratique, la question doit être dédoublée. Il faut rompre avec le postulat implicite d'une concordance pure et simple entre *le peuple*, unité de regroupement et de gouvernement, et le *demos*, principe de regroupement et de gouvernement. Nous ne pouvons tout à la fois questionner le peuple en tant que support problématique de demandes de liberté politique et considérer comme acquise d'emblée son auto-constitution en *demos* de citoyens aspirant à se gouverner.

Abstraction faite de toute considération relative à un hypothétique *demos*, le peuple se constitue dans la glèbe et la métaphore du *pays*. Il procède d'un transfert des engagements et disponibilités envers le pays proprement dit - la terre natale et le groupe de référence immédiat - sur un pays imaginé à une échelle plus vaste - un territoire dépourvu d'attaches charnelles effectives et une communauté abstraite.³⁷ Le peuple se définit ainsi par référence à une nationalité, c'est à dire par l'appartenance à une patrie métaphorique et à une communauté imaginaire. Les acceptions classique et contemporaine du mot arabe *watan*, à l'instar du mot *pays* en français, rendent compte de ce glissement de sens.³⁸ Cependant, elles ne recouvrent pas des processus historiques identiques. En Europe occidentale, l'opération de transfert est venue, sous l'égide des Etats, combler le "vide" créé

tient à la liberté d'expression." LIPOVETSKY (Gilles), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983 : 146.

³⁶DAHL (Robert A.), *After the Revolution ? Authority in a good society*, *op. cit.* : 45-51 (chapter two).

³⁷HOBSBAWM (Eric J.), *L'ère des Empires 1875-1914*, Paris, Fayard, 1989 : 196.

³⁸LEWIS (Bernard), *Le langage politique de l'Islam*, Paris, Gallimard, 1988 : 66.

par le déclin des communautés traditionnelles.³⁹ Dans le Monde arabe, elle a correspondu moins à un déclin des communautés traditionnelles qu'à l'extension d'un système interétatique à l'échelle mondiale. D'où des chevauchements et des conflits d'allégeance, le peuple des "compatriotes" (des *muwâtin*) se superposant à une pluralité de communautés, elles-mêmes exposées à une éventuelle distribution entre plusieurs peuples et territoires nationaux.

A vrai dire, cette définition du peuple par le pays est historiquement dépassée. Le nationalisme ethno-linguistique de la fin du XIX^e siècle a postulé une adéquation entre spécificités culturelles et unités politiques. Aspiration à la constitution d'un Etat de la part de nationalités incorporées dans des formations impériales et se revendiquant comme peuple-*ethnos*, il a également été repris à son compte par les Etats déjà constitués sur une base territoriale.⁴⁰

Les mouvements nationaux dans les pays arabes l'ont, eux-aussi, assumé, non sans contradictions. Ils ont mobilisé l'islam et l'arabité, l'*ethnos*, pour promouvoir l'indépendance de peuples définis dans le même temps par les petites "patries" métaphoriques des Etats territoriaux.

Ainsi les chevauchements et conflits d'allégeance culminent-ils dans un double décrochage du peuple, unité de regroupement et de gouvernement de l'Etat territorial, avec d'une part, l'*ethnos* de communautés infra-étatiques fondées sur le lignage, la confession, voire la langue (et dont certaines s'apparentent à des *kulturnation*), et d'autre part, l'*ethnos* de la communauté musulmane et de la nation arabe, sorte de *kulturnation* transétatique. Ce double décrochage tend à figer certaines communautés (non musulmanes ou non arabes) en minorités, à l'encontre du principe même du peuple de l'Etat territorial dit national. Il n'épargne pas totalement ceux des "pays" arabes dont les peuples sont les plus homogènes culturellement. L'*ethnos* de l'islam et de l'arabité expose également leurs Etats au défi de la territorialité.⁴¹

Dans ces conditions, l'avènement du *demos* ne saurait aller de soi. Non point que celui-ci présuppose une concordance parfaite entre l'étymologie du mot démocratie et le statut du peuple dans les expressions de la démocratie moderne. Bien au contraire, c'est peut-être en raison du décalage entre l'idéal démocratique et la

³⁹HOBBSBAWM (Eric J.), *L'ère des Empires 1875-1914*, *op. cit.*

⁴⁰*Id.*

⁴¹On a abordé cette question du défi de la territorialité dans "Mutations en Europe centrale, changements au Maghreb : regards croisés" in HERMASSI (Abdelbaki), Ed., *Le Maghreb face aux mutations internationales*, Tunis, Académie Tunisienne Beït al-hikma, 1993 (Actes du colloque de Beït al-hikma, Carthage, 4-5 mai 1990) : 35-48.

signification historique de la démocratie que le décrochage peuple-*ethnos* pèse de tout son poids.⁴²

La démocratie moderne repose sur une fiction créatrice : elle revendique, non sans succès, sa légitimité en arguant du droit et de l'aptitude de la communauté des citoyens à se gouverner elle-même; elle n'en recouvre pas moins un dispositif tendant à vider ce principe subversif d'une grande partie de sa substance pour organiser une coexistence pacifique et productive entre les hommes. Ce "tour de passe-passe", suivant l'expression de John Dunn,⁴³ a consisté dans une appropriation par l'Etat moderne de ce que son idée même récusait : l'autonomie des citoyens. La démocratie, en se greffant sur l'Etat moderne, est devenue représentative et, *ipso facto*, un mode d'encadrement des citoyens et de régulation de leurs interventions. Elle s'est transformée de "maître turbulent et incohérent en serviteur docile et sûr." La clé de la réussite de cette greffe tient à ce que l'Etat moderne en se dotant de régimes démocratiques a su tout à la fois capter la force de séduction de l'idéal démocratique et la focaliser sur une formule de conciliation de la liberté avec un ordre politique cohérent et efficace. Cette association des deux composantes de la démocratie, la "séduction" (d'une idée) et la "viabilité" (d'une organisation politique), comme le suggère J. Dunn, ne constitue pas un acquis irréversible.⁴⁴ La démocratie et les démocraties ne sont pas immunisées contre les risques toujours présents de dissociation. La "viabilité" s'expose à des pertes de sens propices à "la mélancolie démocratique" comme à l'utopie de "la vraie démocratie". De même la dépréciation des performances de l'Etat démocratique est susceptible d'affecter la nature ou l'intensité de l'attrait exercé par le principe démocratique.

Cette dissociation est activée dans le Monde arabe par le décrochage peuple-*ethnos*. Perçue en fonction de sa relation, historique, avec l'Etat moderne et conçue comme subordonnée à l'accomplissement de celui-ci, la démocratie exerce un attrait sur une élite qui s'identifie par profession ou par vocation aux symboles et aux structures de l'Etat territorial. L'offre démocratique, avec toutes ses limites, s'inscrit dans cette logique, dont la thématique de l'importation risque de ne livrer que la caricature. En revanche, pour d'autres composantes du "peuple", la

⁴²Pour une utilisation de la distinction *ethnos-demos* dans un autre contexte, celui du débat en Allemagne à propos de l'unification, cf. LE RIDER (Jacques), "Après l'unification : retour à la normalité de la nation allemande ?", *Le Débat*, 63, janvier-février 1991 : 122-141. (J. Le Rider se réfère notamment aux prises de position de Jürgen Habermas).

⁴³DUNN (John), "Démocratie : l'état des lieux", *La Pensée Politique* (revue annuelle), 1, 1993 : 76-97 (traduction de *Democracy : the Unfinished Journey*, edited by John Dunn, Oxford University Press, 1992).

⁴⁴*Id.*

force de l'Etat doit peu à la séduction. Elle ne peut que difficilement se révéler objet ou source d'attrait dans la mesure où l'Etat est contredit ou, au mieux, subordonné à l'accomplissement de *l'ethnos*. Celui-ci absorbe l'idée d'égalité et en oriente la passion en fonction d'un impératif d'unité inhérent à une homogénéité supposée.

L'affirmation d'un "patriotisme civique", ensemble des valeurs communes inscrites dans l'unité conflictuelle du peuple-*demos*, est contrecarrée par la prégnance de solidarités particularistes ("patriotismes communautaires" à base d'*açabiyya*) et la force d'attraction de l'idéal unitaire du "nationalisme communautaire".⁴⁵ Ce dernier, plutôt que l'Etat territorial, fait figure d'universel au regard des groupes particularistes. L'homogénéité qu'il postule est d'autant plus revendiquée que l'hétérogénéité du "peuple" est accusée. Le cas échéant, il s'amalgame à la puissance étatique en compensant la faiblesse des ressources de légitimation dont celle-ci dispose à elle-seule. L'hypothèse extrême, explorée notamment par Michel Seurat, est celle d'un mode néo-khaldounien de conquête et d'exercice du pouvoir. Un groupe particulariste conforte sa cohésion en disqualifiant celle des autres au nom de la construction d'une nationalité et d'une citoyenneté impliquant le renoncement de chacun à sa différence pour constituer un seul et même pays ou peuple : "à ce jeu là, la 'majorité' est toujours perdante puisqu'elle se définit par une absence de solidarité communautaire."⁴⁶

Dans ce cas, comme dans les situations de moindre segmentation et de plus fermes assises de l'Etat territorial, la force du "nationalisme communautaire" procède de sa matrice religieuse. Qu'il se réclame explicitement de l'islam ou qu'il emprunte la forme "séculière" de l'arabisme, il se structure en fonction des substitutions de sens activées par un imaginaire religieux.⁴⁷

Cet imaginaire ne présume pas du piétisme ni de la nature ou de l'intensité des convictions proprement religieuses. A partir d'un corpus islamique réduit à un ensemble de schèmes et de rites il fonctionne comme système de perceptions et de représentations à travers lequel les significations de la vie sociale et des mouvements de l'histoire confinent à des évidences quasi religieuses. A l'instar de tout imaginaire social, il charrie des "archaïsmes" qui constituent

⁴⁵Cf. LEWIS (Bernard), "Europe, Islam et Société civile", *Le Débat*, 62, novembre-décembre 1990 : 124-134. ; et, surtout, RODINSON (Maxime), *L'Islam, politique et croyance*, Paris, Fayard, 1993.

⁴⁶SEURAT (Michel), *L'Etat de Barbarie*, Paris, Le Seuil, 1989 : 31.

⁴⁷Voir à ce propos ARKOUN (Mohammed), "Imaginaire social et leaders dans le monde musulman contemporain", *Arabica*, XXXV, 1, mars 1988 : 18-35.

"La conscience arabe, souligne M. Arkoun, est inséparable de la mystique de l'Unité nourrie en elle par toute la tradition islamique et la vision spirituelle eschatologique de l'Umma telle qu'elle résulte de la médiation, de la récitation quotidienne du Coran."(p.31)

autant de formes de régulation des tensions induites par la modernisation. C'est dire que son substrat n'est pas érodé par la désagrégation de structures sociales anciennes. Loin d'entrer en contradiction avec "le goût du bien-être" inhérent à "l'état social démocratique", il amortit les discontinuités culturelles dont celui-ci participe. Il donne du sens, un sens pour ainsi dire immuable, dans un contexte de montée des aspirations à des valeurs instrumentales: le modèle communautaire de diffusion d'un modèle de vie axé sur le primat de la satisfaction de besoins matériels. Adonis parle à cet égard de "collusion" entre deux types de formes culturelles débouchant sur une "troisième culture" où l'aspiration à la liberté s'efface devant la séduction du confort que garantiraient, d'une part, la technique avec les biens de consommation qu'elle produit et, d'autre part, la Vérité révélée avec un ordre du monde prescrit. Le corps se nourrirait des "produits de la machine de consommation technique tandis que l'esprit absorberait les "produits de la machine théologique".⁴⁸

Assurément, le diagnostic d'Adonis s'inscrit en faux contre "la béatitude occidentale"⁴⁹ de l'avènement de l'ère démocratique sous la forme de la démocratie de marché. En prenant pour toile de fond l'avènement d'une culture technicienne commune dominée par la production de ressources consommables, il met en perspective la panne de l'imaginaire démocratique en "Occident" et la reproduction de l'imaginaire religieux dans le Monde arabe et dans l'ensemble des sociétés occupant une position périphérique dans le système international de production et d'échanges. La citoyenneté passive des démocraties instituées⁵⁰ et les incertitudes de la demande démocratique là où la transition est postulée s'inscriraient en définitive dans une même tendance à la dissociation du binôme séduction-viabilité par la force d'inertie d'une civilisation matérielle niant l'énergie créatrice de la culture et l'instrumentalisant comme système de justification et d'ornementation.

Mais ce scepticisme, à défaut de programmes théorique et pratique, laisse entrevoir les préconditions de transitions et de nouveaux démocratiques en balisant au plus près le terrain des enjeux du changement .

11 Octobre 1993

⁴⁸ADONIS, *La Prière et l'Épée (Essais sur la culture arabe)*, Paris, Mercure de France, 1993.

⁴⁹On reprend ici le titre d'un article de P. Rosanvallon (cf. supra note 32).

⁵⁰Guy Hermet montre comment en définitive ces démocraties perdurent grâce au désengagement de citoyens qui "évacuent dans le même temps leur conviction démocratique et leurs anciennes tentations autoritaires de remplacement". HERMET (Guy), *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, 1989 : 84.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 13905

1 MAR. 1994

BIBLIOTECA